Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260609-12_2026_06_09-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 9 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi neuf juin, le Conseil communautaire légalement convoqué le mardi deux juin s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle des Grands Chênes en Nostang en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	JOLLIT	Hélène	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	KERBELLEC	Catherine	Présente
	DUPUY	Joël	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	GUEGUEN	Alain	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à Catherine Kerbellec
	SIMON	Alexandre	Absent
	SEGUIN	Sébastien	Absent
MERLEVENEZ	NICOLAS	Frank	Présent
	ROLLAND	Anne-Sophie	A donné pouvoir à Frank Nicolas
	LE CORRE	Renaud	Présent
	MILLION	Line	Présente
	LE CALVE	Ludovic	Présent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-pierre	Absent
	MACKOWIAK	Hélène	Présente
	GUYONVARCH	David	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	LE BORGNE	Josie	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
	LE FORMAL	Simon	Présent
	ADELINE	Martine	A donné pouvoir à Pierre Stephant
	STÉPHANT	Pierre	Présent
	LE BOUEDEC	Michel	A donné pouvoir à Ludovic Le Calvé
	LE DÉORÉ	Isabelle	Absente
	LE MARC	Martine	A donné pouvoir à Stéphane Sanchez
SAINTE-HELENE	PERREL	Christèle	Présente
	LE MOROUX	Gilles	Absent

Conseillers en exercice : 30 Présents : 19 Représentés : 6 Votants : 25
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : David GUYONVARCH

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260609-12_2026_06_09-DE

12. Subventions aux associations

Rapporteur : Christèle PERREL

BBO Communauté soutient plusieurs associations de différentes manières :

_ Soutien en nature à certaines associations par des mises à disposition d'agents et de locaux ;

_ Soutien pour la prévention des déchets : Action de sensibilisation par les agents, mise à disposition de matériel de collecte ;

_ Soutien financier aux associations partenaires qui offrent un service et des permanences sur le territoire ;

_ Soutien financier à des associations qui œuvrent dans le champ de compétence de BBO Communauté ;

_ Soutien financier aux associations retenues d'intérêt communautaire.

Les associations dont l'objet est différent ne peuvent pas être financées par BBO Communauté.

La demande de subvention doit être formulée avec les éléments suivants :

_ Etat des différents comptes de l'association au 1er du mois de la demande de subvention ;

_ Statuts de l'association ;

_ Règlement intérieur ;

_ CERFA 12156-06 ;

_ Engagement attestant d'actions envers la mobilité durable et la prévention ;

_ Toute pièce complémentaire nécessaire à la compréhension de l'utilisation de la subvention.

Le versement de la subvention intervient après fourniture de documents attestant du respect des réglementations en vigueur.

Concernant les soutiens financiers, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les subventions suivantes, qui pourront être réévalués en fonction des dossiers déposés par les associations :

Associations partenaires

Boutique de Droit	Conseils juridiques	4 000 €
Mission locale	Accompagnement des – de 25 ans	20 000 €
Solidarité Paysans	Soutiens agriculteurs	500 €

Associations œuvrant dans le champ de compétence de BBO Communauté

Coin des Aidants	Action sociale	3 600 €
Observatoire du Plancton	Qualité de l'Eau : Connaissance de la biodiversité marine	500 €

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260609-12_2026_06_09-DE

Les Mains dans le Sable	Nettoyage des plages	100 €
Syndicat des conchyliculteurs de la Ria d'Etel	Soutien aux conchyliculteurs	2 000 €
Conseil de Développement du Pays de Lorient	Participation citoyenne	2 000 €
AUDELOR	Agence d'urbanisme	26 000 €

Associations d'intérêt communautaire

Chant de l'Eucalyptus	Festival/organisation d'un transport collectif	3 000 €
Pieds dans la Vase	Festival	4 000 €
L'Outil en Main du Blavet à la Ria	Association intergénérationnelle œuvrant pour la transmission des métiers manuels	1445 €

Mme Le Floch précise que les subventions sont attribuées en fonction des demandes, avec un arbitrage par le bureau. Les subventions sont liées aux compétences de l'Intercommunalité.

Après avoir délibéré, les Élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **D'APPROUVER** les montants des subventions présentés ;
_ **D'AUTORISER** la Présidente à verser les subventions.

Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 16 juin 2026 ;
- Sa publication électronique le 16 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260609-12_2026_06_09-DE

Pour extrait certifié conforme,
Merlevenez, le 11 juin 2026
La Présidente,
Sophie LE CHAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.